



Circonscription de Chambly

Résolution du comité de coordination de l'association des membres de Québec solidaire pour la circonscription de Chambly. Saint-Bruno-de-Montarville, le 4 mai 2008.

*Présentée à la Commission de la représentation électorale
Auditions publiques du 7 mai 2008, Saint-Bruno-de-Montarville*

Monsieur le Président, messieurs les Commissaires,

Nous aimerions tout d'abord vous remercier de nous permettre de participer à cette consultation publique et pour l'opportunité qui nous est donnée de faire entendre notre opinion et notre vision du système électoral actuel. Reconnus pour leur dévouement envers la promotion d'une véritable justice sociale, les membres de l'association de Québec solidaire de la circonscription de Chambly défendent avec vigueur l'importance des institutions québécoises telle la vôtre qui assurent l'exercice de la démocratie.

Les membres du comité de coordination de Québec solidaire Chambly ont manifesté une volonté unanime de participer à cette rencontre et leur désir de démontrer leur intérêt dans cette démarche de consultation citoyenne. Évidemment, nous aurions aimé avoir le temps et surtout les ressources nécessaires pour approfondir notre argumentaire et rencontrer préalablement le plus grand nombre d'électeurs et d'électrices des municipalités touchées par la révision de la carte électorale.

Lors d'une réunion tenue le 4 mai dernier, les membres du comité de coordination ont manifesté leur accord avec le redécoupage proposé par la Commission. Évidemment, nous sommes attristés de perdre de loyaux membres et sympathisants, mais le nombre d'électeurs et d'électrices qui peuvent exercer leur droit de vote aujourd'hui dans la circonscription de Chambly est disproportionné par rapport à la moyenne québécoise et des changements s'imposent. Le caractère géographique de la circonscription, où la banlieue et le monde rural se côtoient, permettait aux citoyens de s'informer et de débattre sur des enjeux diversifiés. Le retrait de Saint-Mathias-sur-Richelieu et Richelieu représente donc une perte importante pour la circonscription.

Nous sommes persuadés que la Commission a investi des énergies considérables afin d'en arriver aux recommandations de redécoupage de la carte électorale. Nous aimerions cependant lui suggérer de considérer le déplacement des municipalités de Saint-Mathias-sur-Richelieu et Richelieu vers la circonscription de Borduas. Nous croyons que le profil de ces municipalités s'apparente à celles qui composent aujourd'hui le comté de Borduas et vous remarquerez qu'elles sont naturellement reliées par leur situation géographique. De plus, selon les plus récents décomptages, la circonscription de Borduas compte aujourd'hui 41 806 électeurs alors que celle d'Iberville en compte 45 780. Considérant que le nombre d'électeurs du comté de Borduas a un écart de -7,5% par rapport à la moyenne québécoise et que celui d'Iberville se situerait à +9,6%, nous croyons que la Commission devrait analyser sérieusement cette possibilité.

La question du redécoupage de notre circonscription étant maintenant entre les mains de la Commission et de nos élus, nous aimerions profiter de votre présence à Saint-Bruno-de-Montarville pour vous exprimer notre souhait que l'Assemblée Nationale du Québec accepte d'élargir le mandat de la commission. Comme il est prévu dans la définition de son rôle et de sa mission, la Commission de la représentation électorale peut traiter « *tout autre mandat que peut lui confier l'Assemblée* ¹ ».

Nous sommes d'avis que le paysage politique québécois connaît actuellement un changement important : depuis quelques années, nous sommes témoins de l'émergence de deux nouveaux partis politiques. En effet, lors des élections générales de mars 2007, le Parti Vert du Québec et Québec solidaire ont récolté près de 300,000 appuis et plus de 7% du vote national. Comme les partis politiques traditionnels connaissent des bouleversements, voire même jusqu'à réorienter leurs priorités, de nouvelles questions sont posées, de nouvelles solutions sont envisagées.

De plus, la récente élection d'un gouvernement minoritaire et la coexistence des trois partis politiques actuellement en chambre réfutent l'idée qu'un gouvernement de coalition amènerait une instabilité au sein de nos institutions démocratiques. Nous croyons donc que la pluralité des voix et un équilibre des forces politiques sont bénéfiques pour le Québec. Avec les nouveaux enjeux sociaux, économiques et écologiques qui préoccupent tous les citoyens, nous sommes convaincus que la présence de partis alternatifs comme le Parti Vert du Québec et Québec solidaire contribueraient d'une façon importante, voire essentielle, aux décisions qui doivent être prises par les députés.

Nous espérons que l'Assemblée Nationale ira plus loin que réviser quelques procédures administratives, comme elle l'a fait en adoptant le projet de loi numéro 22 en juin 2006. Pourtant, quelques mois auparavant, le Ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, M. Benoît Pelletier, avait lui même affirmé :

« ... Je crois que l'adoption d'un mode de scrutin proportionnel pourra améliorer l'état de la démocratie au Québec en permettant, notamment, une meilleure

¹ Déclaration de services aux citoyens - Directeur général des élections du Québec, 2008 (http://www.electionsquebec.qc.ca/fr/role_mission_cre.asp)

représentation de la société québécoise à l'Assemblée nationale. À titre de citoyens, il nous appartient de convenir d'un système qui respecte nos aspirations et nos différences, qui nous rassure, et qui nous ressemble. ».

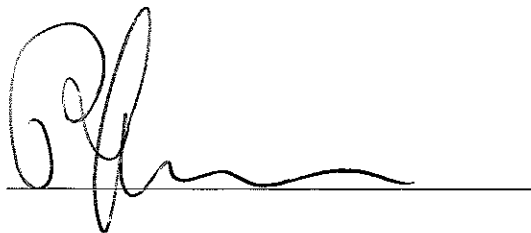
« Le Québec est mûr pour une réforme et un rajeunissement de ses institutions démocratiques, et il n'y a pas lieu de brandir des épouvantails dans le but d'effrayer les citoyens. Plusieurs autres sociétés modernes et prospères ont déjà emprunté la route de la représentation proportionnelle sans s'affaiblir pour autant. Au contraire, certains de ces pays, dont la Norvège, la Suède et l'Irlande, se sont hissés récemment à la tête de l'indice de développement humain de l'ONU, y détrônant même le Canada. »

« Ceux qui auront à changer le plus leurs pratiques au cours de cette évolution, ce ne sont pas les citoyens, mais bien les partis politiques. Le citoyen ne pourra que sortir gagnant de ce genre d'exercice, puisqu'il aura la certitude que son vote comptera et que sa volonté sera mieux considérée. Si cette volonté entraîne des gouvernements de coalition dans certains cas, il incombera alors aux partis et non aux citoyens de s'ajuster. Leur survie dépendra de leur capacité de s'adapter et de travailler ensemble. ²»

Nous n'aurions pas pu trouver de meilleurs mots pour exprimer cette soif de changement, pour exprimer les bénéfices d'une telle réforme et pour solidifier les liens qui unissent les québécois et les québécoises au début de ce 21^{ème} siècle, moment qui pourra s'avérer porteur de changements radicaux et d'un réapprentissage du « vivre ensemble ».

Nous vous remercions de votre attention. Nous espérons que notre voix s'unira à toutes les autres afin d'amener les autres partis politiques à respecter leurs engagements et leurs promesses. Car tous les partis, à un moment donné, ont fait la promotion du scrutin proportionnel. Nous vous souhaitons le plus grand des succès dans votre démarche.

Salutations solidaires,



Richard Lépine
Représentant officiel



Jocelyn Roy
Coordonnateur

² Benoît Pelletier, Ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information - Lettre ouverte publiée dans l'édition du mardi 31 janvier 2006 du quotidien Le Soleil.